



CGT Educ'Action 59/62
Syndicat CGT des personnels de l'Éducation Nationale
Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (FERC-CGT)
Bourse du Travail - Boulevard de l'Usine - CS 20111 - 59030 LILLE Cedex

A M. DE BRAUER, Principal du Collège VADEZ à Calais
A Mme BECQUET, Coordonnatrice du PIAL
/ copie à M. SURIG, IA-DASEN du Pas-de-Calais

Lille, le 27/09/2020

Objet : changement d'affectation des personnels AESH au sein du PIAL Vadez

Monsieur le Principal du collège Lucien Vadez,
Madame la Coordonnatrice du PIAL Vadez,

Nous avons été saisis par des AESH dépendants de votre PIAL de changements subis d'emploi du temps et de lieux d'exercice.

Quatre semaines après la rentrée, alors que les procédures sont déjà en place avec leurs élèves, le PIAL informe les personnels AESH ce jeudi et vendredi de la modification de leur service.... pour ce lundi 28 septembre. Des changements qui concernent une quinzaine d'AESH.

Les élèves suivis par ces personnels devront donc s'habituer à travailler avec de nouvelles personnes dès ce lundi 28. La continuité pédagogique risque de souffrir d'une nouvelle période d'adaptation de la part des élèves et d'accroître leurs difficultés.

Concernant les personnels AESH, il s'agit d'une remise en cause de leur organisation, d'abord professionnelle puisque les procédures mises en œuvre pour agir au mieux pour le bien-être des élèves devront être remises à zéro.

Au niveau personnel, cela signifie aussi une remise en cause de l'organisation de leur vie, notamment pour les personnes ayant des enfants ou pour tout autre sujet. Des soucis de garde, de rendez-vous pourront apparaître, ce qui n'est pas le meilleur cadre pour des conditions de travail sereines.

Les AESH sont déjà des personnels sans grande considération dans la maison Education Nationale. Ce brusque changement général d'affectations pour autant de personnels, sans aucune concertation qui plus est, est scandaleux.

Monsieur le Principal, Madame la Coordinatrice, nous vous demandons de revenir sur ces décisions qui bouleversent les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. Les changements doivent faire l'objet de concertation avec les personnels concernés qui ne sont pas des pions mobiles à souhait.

Veillez croire, Monsieur le Principal, Madame la Coordinatrice, en notre attachement en un service public d'éducation de qualité et humain.

William ROGER,
Secrétaire Général